



Bruxelles, le 18 mars 2020

Aux travailleurs et employeurs des entreprises de travail adapté wallonnes.

Hier, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Les entreprises doivent organiser le télétravail pour toutes les fonctions où c'est possible.
- Pour les autres fonctions, il faut respecter les règles de distanciation sociale.
- Celles qui ne peuvent pas se conformer à ces règles devront fermer. Une entreprise pourra recevoir une lourde amende en cas de non-respect, voire être fermée en cas de récidive.
- Ces mesures ne sont pas appliquées aux secteurs cruciaux.

La CSC, la FGTB et l'EWETA souhaitent prendre leur responsabilité et contribuer pleinement et sans ambiguïté à endiguer la crise sanitaire qui nous frappe.

L'objectif à poursuivre collectivement est de permettre à un maximum de citoyens de rester chez eux et de se limiter aux sorties évoquées par le conseil national de sécurité.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre de tout ceci suscite bien des inconnues et incertitudes.

Tant pour les travailleurs que les employeurs les conséquences et compensations financières, administratives, juridiques ou sociales sont floues et doivent encore être décidées.

Pourtant l'objectif et le délai d'exécution fixés par le conseil de sécurité sont très clairs et nous voulons les respecter.

C'est pourquoi nous vous appelons à vous conformer totalement et strictement aux injonctions du conseil national de sécurité et de ne maintenir que les activités qui y répondent. L'injonction étant stricte mais son application et interprétation parfois malaisées, nous recommandons, en cas d'hésitation, de faire primer la sécurité et la santé des travailleurs sur toute autre considération et les activités présentant le moindre risque sanitaire devront être arrêtées ou reportées.

Au sein de certaines entreprises du secteur, les partenaires sociaux se sont entendus localement sur l'évaluation de la situation et sur les activités à maintenir. Nous encourageons vivement ce genre d'initiative

Et de notre côté, nous prendrons toutes les initiatives et décisions utiles pour que soient envisagées les compensations aux entreprises et travailleurs.

Les personnes et organisations signataires restent en contact régulier pendant toute cette période et se tiennent, ensemble, à la disposition des entreprises et de leurs travailleurs pour lesquels l'application de notre recommandation générerait des difficultés d'application.

Nous vous remercions de répercuter sur le terrain notre état d'esprit et vous souhaitons bon courage dans la gestion solidaire de cette épreuve.

Arnaud Levêque

Centrale Générale

FGTB

François Laurent

CSC BIE

Stéphane Emmanuelidis

Président de l'EWETA

Gaëtane Convent

Directrice de

l'EWETA